

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.
 A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 11 mars 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

Après le vote sur les fonds secrets, qui accorde un sursis au ministère repoussé par l'opinion publique, les divers partis sont restés en présence, s'examinant, attendant, cherchant l'occasion d'une lutte nouvelle. Le dernier triomphe du cabinet n'est pas une garantie de longue durée, c'est seulement la permission de développer encore une déplorable politique; M. Guizot en usera. Il est des hommes condamnés par leur opinion, par leur cœur, à combattre tout sentiment patriotique, toute idée généreuse, à ne voir que destruction dans le progrès, qu'anarchie dans la liberté; M. Guizot a le malheur d'être aujourd'hui de ce nombre en reniant ses écrits.

Deux principes sont en présence: le principe démocratique, dont M. Guizot lui-même a constaté la puissance et les conquêtes, qu'il a servi de sa plume et de son talent; le principe monarchique, au triomphe duquel il voue maintenant tout ce qu'il a d'activité et de force. Tous les hommes qui se sont dévoués pour faire triompher le système qui depuis douze ans régit, au milieu de luttes continuelles, les affaires de la France, ont dû renier leur passé, aider à la réédification des choses qu'ils regardaient comme à jamais perdues. Mais c'est vainement que s'arrêtent les hommes placés à la tête des sociétés, les idées n'en marchent pas moins; les hommes hésitent, embarrassés dans le réseau des intérêts matériels, les idées continuent leur œuvre; une force factice peut étayer des institutions vermoulues, l'examen les sapes; l'appui sera enlevé, et tout tombera.

Que de misères dans les combats dont nous sommes témoins! que de pauvreté dans les discussions! On a tout rétréci, tout rapetissé, et le parlement, c'est-à-dire la représentation d'un grand peuple, use sa force et son temps dans un combat de fonds secrets! Que feraient de mieux ceux qui voudraient discréditer le gouvernement représentatif, l'envelopper et le faire mourir dans son impuissance? Et maintenant, pour nous servir d'une phrase de M. Guizot, qu'est-ce que notre situation actuelle, sinon le chaos, où toutes choses sont en germe et en lutte, où aucune n'est à sa place et ne peut prendre sa forme ni porter ses fruits?

Abordons maintenant les débats des petites choses. M. Jaubert a proposé à la chambre de voter treize millions pour l'achèvement du Louvre; cette proposition n'a pu soutenir l'examen des bureaux, elle y est demeurée ensevelie et n'en sortira pas. Il n'est pas inutile, pour l'appréciation exacte des motifs qui ont amené les députés à rejeter la demande, de faire remarquer que ces treize millions devaient être dépensés en cinq ans, et la somme répartie par conséquent sur cinq exercices; il y avait donc au refus un autre motif que l'économie.

On ne peut nier qu'une proposition n'emprunte quelque caractère de la position politique de l'homme qui la fait. M. Jaubert est un fougueux centre droit, qui a voté toutes les mauvaises mesures contre les libertés du pays. Quelle pensée exprimait-il en demandant une somme de treize millions pour ce Louvre qui devait être achevé par la liste civile? M. Jaubert est l'adversaire le plus actif de l'occupation de l'Algérie, il calcule scrupuleusement les millions que nous coûte l'établissement de notre puissance dans cette partie de l'Afrique; comment donc peut-il faire accorder ses idées d'économie pour l'Algérie et ses propositions de dépenses pour un palais? Il y a dans la vie de certains hommes politiques de si grandes contradictions qu'on chercherait vainement à les expliquer. Deux motifs ont amené le rejet de la proposition de M. Jaubert: l'un a été nettement expliqué; l'autre était si bien compris, il était tellement dans la pensée de tout le monde, qu'on n'a pas eu besoin de le dire. Voici le premier: La liste civile est chargée de l'entretien, de l'achèvement, de la restauration des édifices dont on lui a donné la jouissance; lorsque la dotation de la liste civile fut votée, on ne lui donna douze millions, sans compter les forêts, que parce qu'il fut expressément entendu qu'elle achèverait le Louvre, qu'elle ferait disparaître les masures qui l'avoisinaient. Elle n'a rien fait de tout cela, elle a touché au contraire le loyer des maisons à démolir, et les bureaux n'ont pas voulu faire payer à l'état des travaux qui sont à la charge d'une liste civile assez riche. Les ministres et quelques amis du château ont eux-mêmes voté contre la proposition: c'est habile; les premiers ont craint d'être battus avec le château sur une question d'argent; les seconds veulent bien que l'on vote les millions, mais ils entendent qu'on en laisse l'emploi et la libre disposition à la liste civile, et ils n'ont pas cru que le moment fût convenable pour l'obtenir.

Quant au second motif par lequel la majorité a été décidée, et que personne n'a fait valoir, parce qu'il n'en était pas besoin, le voici: bien que la majorité de la chambre soit conservatrice, elle obéit, sans même songer qu'elle soit opprimée par eux, aux sentiments démocratiques du pays; elle votera des fonds nécessaires à l'entretien des routes, à l'amélioration du régime des fleuves, à la création de chemins de fer, elle refuse d'élever des palais. On peut combattre les tendances, l'esprit démocratique de la France, ils se manifestent assez haut pour qu'il soit difficile de les nier.

Le moment était bien choisi, vraiment, pour édifier des palais, alors que la misère décime le peuple, que les manufactures font entendre des cris de détresse, que les débouchés se ferment aux produits de notre industrie, alors qu'on prépare sur les patentes une loi qui augmentera le chiffre des impôts. Les courtisans sont malhabiles et bien peu clairvoyants.

On fait de beaux articles sur l'influence morale des monuments; on va disant qu'ils parlent à l'imagination des peuples; que devant eux les nationalités prennent l'idée de leur grandeur; que les peuples ont besoin de savoir qu'ils sont riches, qu'ils sont puissants, que les monuments racontent leur richesse et leur importance. Il y a, ce nous semble, pour les peuples un besoin plus pressant, pour la société une nécessité plus impérieuse. Tirez le travailleur de son affreuse misère; donnez-lui plus de bien-être en organisant le travail sur des bases moins mobiles; relevez-le

aux yeux des autres et à ses propres yeux en l'arrachant aux souffrances qui l'assiègent; distribuez un peu d'air et de lumière à des habitations qui ne voient jamais le soleil; encouragez l'agriculture qui meurt, dévorée par la lèpre de l'usure, en créant des banques agricoles; montrez votre grandeur et votre force en obtenant des nations voisines des débouchés pour votre industrie qui étouffe de pléthore; maintenez votre marine sur un pied respectable, afin que nul ne vous puisse disputer le libre passage des mers; protégez vos nationaux à l'étranger; ne permettez pas qu'ils y soient impunément insultés ou spoliés; vous aurez montré par là que vous êtes en effet un grand peuple. Vous bâtirez ensuite ces monuments que nous aimons autant que vous, mais qui sont trop souvent élevés avec les deniers arrachés aux sueurs du peuple pour apprendre sa grandeur factice aux siècles qui viendront.

Les voies romaines nous disent plus que les arcs de triomphe semés sur l'Italie et les Gaules; Rome et ses beaux palais ont été ravagés par les barbares, et toutes les victoires ne nous font pas oublier la guerre des esclaves.

Le parlement belge était, ainsi que le nôtre, saisi de la question des sucres; on proposait; comme en France, de supprimer, moyennant indemnité, le sucre indigène. La chambre n'a pas adopté ce principe; elle a voulu laisser les deux industries en présence. Sans doute il n'y a pas entre la France et la Belgique un parité complète dans cette question: la première a des colonies et la seconde n'en a pas; toutefois il est à remarquer que la Belgique a aussi bien que nous un grand intérêt à donner de l'importance à sa marine, et que cependant le parlement n'a pas hésité à maintenir la production indigène. Nous pensons que ce résultat influera sur la décision de notre parlement.

Les nouvelles de Chine sont peu favorables à l'Angleterre, et les événements font comprendre que la domination britannique n'y est pas encore bien assurée, même dans les ports où mouillent les vaisseaux anglais. Les équipages de deux bâtiments ont été massacrés, et les habitants de Canton manifestent des sentiments fort hostiles, qui se traduisent en émeutes. La correspondance anglaise de Canton essaie de faire prendre le change sur ces événements en disant qu'ils sont arrivés avant le traité conclu entre les deux nations; c'est là un bien pauvre moyen pour atténuer l'importance d'une fâcheuse nouvelle. Il y a long-temps déjà que le traité est conclu; la ratification a été annoncée, imprimée, apportée en Europe. Or, un événement qui aurait eu lieu avant le traité aurait été nécessairement connu; nous avons donc quelque motif de le croire tout récent.

Nous ne voulons pas nous féliciter du malheur qui vient de frapper le corps d'occupation anglais; nous nous sommes expliqué nettement. En ne considérant pas le déplorable motif qui a poussé l'Angleterre à la guerre contre la Chine, l'expédition anglaise est un beau fait qui doit avoir des conséquences très-grandes pour la civilisation. Ceci bien entendu, et toute justice rendue à cette poignée de marins qui ont pénétré sur un point d'un empire fermé au reste du monde, nous voulons faire comprendre seulement la situation de l'Angleterre. Voilà son armée en Chine dans une position analogue à celle de notre armée en Algérie. Elle est vis-à-vis d'un peuple immense qui, s'il se levait avec quelque unanimité, l'écraserait en un jour; la nôtre est en face de tribus sur lesquelles un chef habile exerce de l'influence, qui se lèvent, combattent, fuient, se dispersent, sont souvent insaisissables. Que dirait l'Angleterre si la France enrôlait des soldats pour les jeter dans les rangs des Chinois; si elle envoyait à ceux-ci des officiers et des canons, ainsi que l'Angleterre le fait pour l'Algérie, de son rocher de Gibraltar?

Nous sommes loin de conseiller, loin de désirer ces actes d'hostilité. Laissons la civilisation de l'Occident pénétrer en Asie; mais que du moins l'Angleterre comprenne que si ses armes portent cette civilisation sur un point, les armes de la France ont un droit égal à la porter sur un autre, et sur quelque coin du monde que la civilisation pénètre, qu'elle se développe en liberté.

K.

L'attitude du parti conservateur sera remarquable en face de la proposition de M. Duvergier de Hauranne qui tend à supprimer le scrutin secret. Ces messieurs ont paru indignés quand, dans une occasion toute récente, le président a annoncé que vingt membres demandaient le scrutin secret. Si la proposition est rejetée, on saura que les clameurs d'il y a quelques jours n'étaient que pure hypocrisie; si elle est admise, que de consciences seront démasquées aux yeux des électeurs!

« Si les prétendus conservateurs, ou seulement quelques uns d'entre eux, dit un journal, ont été sincères dans leurs bruyantes manifestations en faveur de la publicité des votes, la proposition de M. Duvergier de Hauranne sera nécessairement accueillie et fera loi bientôt pour les délibérations de la chambre des députés. S'il leur plaît, au contraire, de se désavouer eux-mêmes, nous avons la confiance que la gauche constitutionnelle, qui n'a jamais eu peur pour son propre compte du vote public, se montrera fidèle à l'esprit qui l'a toujours animée en appuyant la proposition. Il faut que chaque député, investi de la confiance de ses concitoyens, ait le courage de son opinion. Il faut rendre désormais impossibles les tromperies et les mystifications dont les électeurs ont été trop souvent victimes au moment où les députés ministériels, subitement transformés en candidats indépendants, sollicitent leurs suffrages. Nous soutiendrons de nos vœux et de nos efforts la proposition de M. Duvergier de Hauranne, comme tout ce qui peut restituer à nos mœurs politiques quelque force et quelque dignité. »

Paris, le 9 mars 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La liste civile feint de ne plus se souvenir du rapport de M. de Schonen, rédigé au nom de la commission qui examina le projet de loi constitutive de cette liste. A cette époque, on ne porta le

taux de la liste civile à 12 millions qu'à la condition pour elle d'achever le Louvre, en y consacrant annuellement 2 millions. Voilà douze ans que cette condition reste inaccomplie; c'est 24 millions que la liste civile a pu économiser en violation de ses engagements.

Voici le passage du rapport auquel nous faisons allusion: « Dans le sein de la commission, il a été convenu à peu près unanimement qu'une dette avait été contractée envers la capitale, et que c'était au roi qu'il appartenait de l'acquitter: c'est l'achèvement du Louvre, et sa réunion, trop long-temps retardée, au palais des Tuileries. Nous n'avons laissé dans le domaine de la couronne les maisons sises sur le Carrousel et dans les rues adjacentes que pour être démolies; et nous avons fait les uns et les autres entrer dans nos calculs un chiffre de deux millions à employer par an à ces travaux et pour les acquisitions qui en sont la conséquence. »

— Deux pétitions relatives à l'application de la loi sur les annonces judiciaires ont encore été déposées dans la séance d'hier: la première par M. Corne, magistrat recommandable, au nom de M. Delebecque, rédacteur en chef du *Libéral du Nord*; la seconde par M. Ledru-Rollin, juriconsulte distingué, au nom de M. Guérin, rédacteur de la *Vie du Morbihan*. M. Guérin a joint à sa pétition des certificats qui constatent que, dans le courant de l'année 1842, il a fait timbrer un tiers de feuilles de plus que le journal qui lui a été préféré.

En présence de toutes les pétitions qui arrivent à la chambre, la gauche ne prendra-t-elle pas un parti sur la question des annonces judiciaires et n'en fera-t-elle pas l'objet d'une proposition?

— Au moment où les derniers discours de M. de Lamartine ramènent sur lui les sympathies publiques, qui s'étaient éloignées de sa personne pendant la halte heureusement assez courte qu'il a faite dans le camp du parti conservateur, nous annonçons avec plaisir qu'une biographie complète de cet homme remarquable à tant de titres paraîtra d'ici à quelques jours. M. de Lamartine aura pour biographe l'honorable M. Chapuis-Montlaville.

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 mars 1843.

Avant l'ouverture, la rente est tombée à 81 60, sans qu'on ait pu assigner aucune cause probable à cette baisse. Elle a été ensuite redemandée à 81 62 1/2, et elle a ouvert au parquet à 81 65.

Aussitôt après l'ouverture, on a donné de nouveau à 81 60; mais la rente a repris de suite son mouvement d'ascension, et elle est arrivée sans nouvelle réaction jusqu'à 81 75, cours auquel elle a fermé au parquet.

Dans la coteuse, elle est restée offerte à 81 75 et 72 1/2. On a coté hier pour la première fois les actions du chemin de fer de Rouen au Havre. Un certain nombre de ces actions ont été négociées aujourd'hui dans le prix de 540 et 545. La spéculation paraît vouloir s'emparer de nouveau de ces sortes de valeurs qui pendant long-temps ont été si abandonnées.

Cinq pour cent	120 40	Etats Romains	106 1/2
Quatre et demi pour cent	» »	Dette active d'Espagne	27 1/2
Quatre pour cent	102 40	Cinq pour cent belge	106 1/4
Trois pour cent	81 60	Trois pour cent belge	» »
Actions de la Banque	3517 50	Banque belge	780
Obligations de Paris	1290	Caisse Lafitte	1057 50
Rentes de Naples	107 40	— — — — —	» »

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. D'ANGEVILLE.

Audience du 9 mars.

Meurtre commis avec préméditation.

Nous avons fait connaître, au mois de novembre dernier, le meurtre qui fut commis dans un cabaret de la Guillotière. L'auteur de ce crime a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises; il déclare se nommer Jean-Baptiste Cognet, passementier et ouvrier en soie, âgé de 32 ans, né à Saint-Etienne, sans domicile fixe.

Cet accusé se présente devant la justice avec les antécédents les plus fâcheux. De nombreuses condamnations pour vol l'ont retenu plusieurs années dans diverses maisons de détention, et il était encore sous la surveillance de la haute police lorsqu'il a commis le nouveau crime qui l'amène aujourd'hui devant la cour.

En sortant de prison, il avait trouvé dans une maison de prostitution, à Vienne, Emilie Privas, qu'il connaissait déjà, et là il avait décidé cette fille à le suivre et à s'attacher à son sort. Emilie Privas habita quelque temps avec lui dans différentes résidences, et en dernier lieu à Macon. Là, elle apprit, dit-elle, que Cognet était un repris de justice. Elle avait, d'ailleurs, à se plaindre de la violence de son caractère et de ses brutalités; ce double motif la détermina à se séparer de lui. Elle revint à Lyon; Cognet y arriva bientôt à son tour.

Emilie Privas l'avait abandonné pour se livrer au nommé Jean-Claude Tamisier, ouvrier chauffeur, employé par MM. Bonnardel et Four au service de leurs bateaux à vapeur.

Le 13 novembre dernier, elle fit avertir Tamisier, qui devait arriver ce jour-là, qu'elle serait le soir dans le cabaret de Gerbelot, à la Guillotière, et qu'elle l'y attendrait.

Le malheureux Tamisier fut exact au rendez-vous qui lui était donné. Le soir, peu après son arrivée, il alla dans le cabaret de Gerbelot en compagnie de son frère; il se fit servir à boire. Dans le même moment, Emilie Privas se trouvait aussi chez Gerbelot avec Jean-Baptiste Cognet qui s'était arrêté à Lyon en allant à Vienne, où il avait déclaré vouloir établir sa résidence. S'il faut en croire Emilie Privas, elle avait été entraînée dans ce cabaret sur les instances de Cognet et par la terreur que celui-ci lui inspirait. En déjeunant avec elle, Cognet l'avait pressée de le suivre à Vienne, et, sur son refus, il l'avait menacée d'un couteau-poignard dont il était armé. Quoi qu'il en soit, dès que cette fille apprit que Tamisier était dans le cabaret de Gerbelot, elle vint auprès de lui et réclama sa protection. Cognet la suivit et s'emporta contre Tamisier, qui, confiant en la supériorité de sa force, répondit avec dédain à ses provocations. Le cabaretier, voulant empêcher une scène de violence et prévenir une lutte qui n'aurait pas tourné à l'avantage de Cognet, s'empara de celui-ci, et, malgré sa résistance, le porta dans une chambre voisine. Là, Cognet feignit de se trouver mal. Tandis que le cabaretier, abusé par les apparences de cette indisposition subite, s'occupe à lui donner des soins, Cognet s'échappe, revient furieux auprès de Tamisier, et le frappe avec tant de violence que l'on ne peut ni prévenir ni même apercevoir ses coups: on croyait qu'il l'avait seulement frappé à coups de poing. Tamisier se lève, fait quelques pas et tombe: il était mort. Il avait été atteint de quatre coups de couteau, il avait reçu quatre blessures profondes: l'une de ces blessures au moins avait pénétré dans le cœur; la mort avait dû être, elle avait été instantanée.

Cognet ne manifesta ni remords ni repentir. « J'ai tué mon rival, répondit-il aux reproches qu'on lui adressait, je suis content. »

On passe à l'interrogatoire de l'accusé.
M. le président : Le 13 novembre dernier, dans la soirée, vous vous trouviez au cabaret de Gerbelot avec la fille Privas ?

L'accusé : Oui.

D. Lorsque cette fille a aperçu le sieur Tamisier, son amant, qui buvait dans le cabaret, n'alla-t-elle pas se placer auprès de lui malgré vous ? — R. Oui ; comme j'étais avec la fille Privas, je voulais la retenir.

D. Alors Tamisier se leva et vous dit en jurant : « Quand une fille est avec moi, on ne me l'enlève pas ainsi. » — R. Oui.

D. Comme une rixe allait s'engager entre Tamisier et vous, le sieur Gerbelot vous saisit et vous entraîna dans une chambre voisine. Là vous avez simulé un évanouissement ; pendant que Gerbelot cherchait à vous porter secours, vous vous êtes échappé subitement, et, saisissant d'une main le malheureux Tamisier qui ne s'y attendait pas, vous l'avez lâchement frappé de quatre coups de couteau-poignard dont deux l'ont atteint mortellement à la poitrine. — R. Je ne peux pas nier de l'avoir frappé, mais j'étais hors de moi-même ; je me trouvais dans une espèce de délire, et je ne me rappelle pas du tout ce qui s'est passé.

D. Vous n'étiez nullement en délire, comme vous le prétendez, et ce qui le prouve, c'est que, lorsque Gerbelot vous a entraîné dans la chambre, vous avez fait semblant de vous trouver mal, puis, vous échappant tout-à-coup, vous êtes allé frapper ce malheureux qui ne vous provoquait pas. — R. Je ne me souviens pas de cela ; dans ce moment, j'étais hors de moi-même.

D. Ce qui prouve encore que vous étiez bien de sang-froid, c'est qu'après avoir tué Tamisier vous avez proféré ces paroles : « Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas aussi tué la femme. » — R. Je n'ai pas tenu ce propos.

D. Vous vous êtes encore vanté de vous être délivré d'un rival. — R. Je n'ai pas dit cela.

D. Il y avait tellement réflexion et préméditation de votre part que vous avez calculé les coups que vous avez portés, et, après avoir plongé à deux reprises différentes le poignard dans la poitrine de votre victime, vous avez élargi les blessures en le retirant. Ce fait est constaté par le rapport des médecins. — R. J'ai frappé Tamisier dans un moment d'exaspération et de délire.

D. Au moment de votre arrestation, on a trouvé sur vous 1,700 f. en or ; d'où tirez-vous cette somme ? — Je venais de la retirer de la succession de ma mère.

M. le président : Tous vos antécédents sont déplorables ; vous avez subi de nombreuses condamnations pour vol, soit en police correctionnelle, soit à la cour d'assises.

L'accusé garde le silence.

On passe à l'audition des témoins.

Emilie Privas, lingère : J'ai connu Cognet à Vienne, et j'ai vécu avec lui pendant quelque temps ; mais je voulais le quitter parce que j'avais appris qu'il était un repris de justice, et que d'ailleurs il m'avait frappée et menacé de ses poignards. Le dimanche 13 novembre, il vint me trouver chez le sieur Méliot, et de là nous allâmes chez le sieur Gerbelot, où nous déjeunâmes. En déjeunant, il me montra deux couteaux ; il dit en me montrant le premier : « Celui-ci est pour toi, l'autre pour moi. » Je compris que c'était une menace, et, affectant de ne pas avoir peur, je lui dis : « Ah bah ! tu me manquera. » Il me répondit en faisant un geste : « Je m'y prendrai si adroitement que je ne te manquerai pas. » Je lui dis de me donner ce couteau ; il s'y refusa, et ne voulut même pas me le laisser toucher. Toujours plus effrayée, et voulant me mettre sous la protection de Tamisier, pensant que Cognet n'oserait rien dire en sa présence, je prétextai une commission à Perrache pour me débarrasser de Cognet, qui ne me laissa aller que sur la promesse que je lui fis de venir le rejoindre le soir ; je me rendis chez la mère de Tamisier pour la prier de dire à son fils de venir me trouver.

Le soir, je retournai chez Gerbelot et j'y trouvai Cognet, avec lequel je fis un repas. Ne voulant pas rester seule avec lui, dans la crainte qu'il me fit un mauvais parti, ce fut pendant ce repas que, cherchant à m'en aller, j'aperçus Tamisier dans le cabaret. Je courus à lui, et je l'embrasai en lui disant : « Tamisier, défends-moi ! » Cognet me suivait et voulait me saisir ; Tamisier s'y opposa. On me fit évader, et je me réfugiai chez Méliot, où je me couchai en attendant Tamisier. Du reste, je ne sais rien du meurtre qui a eu lieu ; je n'étais pas présente.

M. le président au témoin : Vous avez les plus graves reproches à vous adresser, car c'est vous qui, par le genre de vie scandaleuse que vous menez et les mauvais lieux que vous fréquentez, avez attiré au cabaret le malheureux Tamisier. Retirez-vous. (La fille Privas va s'asseoir en baisant la tête.)

Joseph Gerbelot, cabaretier à la Guilloitière : Cognet était dans une chambre à côté de mon cabaret. Il y était avec la fille Privas. Ils se disputaient ensemble ; elle cherchait à sortir, parce que Tamisier l'avait fait appeler. Celui-ci, voyant qu'elle ne revenait pas, vint dans le cabaret et se fit servir bouteille. Il était avec son frère. La fille Privas parvint à s'échapper de la chambre et fut rejoindre Tamisier. Cognet la suivit et voulait la faire rentrer dans la chambre ; il disait « Tu dois rester avec moi, j'ai fait pour toi assez de sacrifices ; reste encore avec moi cette nuit, et demain tu feras ce que tu voudras. » Sur le refus qu'elle faisait de le suivre, Cognet la prit par le bras et voulut l'entraîner. Tamisier dit : « Qui donc voudrait emmener une femme qui est avec moi ? » Ils se dressèrent l'un contre l'autre ; ils allaient se battre, lorsque je saisis Cognet et l'emportai dans la chambre. J'ouvris la fenêtre, il en profita pour essayer de sortir ; je le retins sur une chaise. Une seconde fois il eut l'air de se trouver mal ; il pâlisait, ses yeux tournaient. Je crus sérieusement qu'il était en défaillance ; je voulus prendre quelque chose pour le faire revenir. Il m'échappa, courut au cabaret où je le suivis et le saisis de nouveau ; mais le coup était déjà fait. Je ne m'en étais pas aperçu. Je le reportai dans la chambre, où bientôt après, ayant entendu dire qu'il avait tué Tamisier, je lui empêchai de prendre la fuite.

D. Après avoir frappé Tamisier, Cognet qu'a-t-il dit ? — R. Il a dit qu'il n'était pas fâché de ce qu'il avait fait.

D. Depuis le moment où vous avez emmené l'accusé dans la chambre et celui où il en est sorti, combien de temps s'est-il écoulé ? — R. A peu près dix ou douze minutes.

M. le président à Cognet : Vous entendez la déposition du témoin. Il y a eu de votre part calcul, une préméditation réelle.

L'accusé : J'ai déjà répondu que j'étais dans un véritable délire quand j'ai frappé, et je ne me souviens pas comment cela est arrivé.

Françoise Descottes, ourdisseuse, était au cabaret au moment du crime. Elle a vu Cognet sortir de la chambre et venir frapper Tamisier. Il l'a saisi d'un bras et l'a frappé de l'autre. Tamisier s'est levé, a fait quelques pas, puis il est tombé mort.

M. le président : Lorsque Cognet s'est avancé sur Tamisier et l'a frappé, lui a-t-il adressé la parole ?

Le témoin : Non, il ne lui a rien dit.

Goubattier (François) a entendu dire à Cognet un instant après le crime : « Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas tué la femme. »

La fille Amien a également entendu dire à Cognet : « J'ai tué mon rival, je suis content. »

On entend encore la déposition de M. le docteur Tavernier qui a examiné les blessures de Tamisier. Deux coups de poignard, dit-il, avaient pénétré dans la poitrine ; ils devaient nécessairement donner la mort.

M^e Parcellé, dans l'intérêt des père et mère de Tamisier, développe des conclusions tendant à obtenir de Cognet 10,000 fr. de dommages-intérêts.

M. l'avocat-général Laborie soutient avec force l'accusation. En présence du cadavre de Tamisier, il n'est pas besoin, dit ce magistrat, de rechercher les preuves de culpabilité ; elles sont flagrantes, et le meurtrier reconnaît lui-même son crime : seulement il cherche à l'atténuer en disant qu'il était dans un état de délire et d'exaspération qui lui enlevait l'usage de sa raison.

M. l'avocat-général combat vivement ce système et insiste sur la question de préméditation qui lui paraît manifeste d'après la déposition des témoins.

Aussi, dit-il, bien que la chambre des mises en accusation n'ait point retenu ce chef d'accusation, nous demandons formellement qu'il soit posé à MM. les jurés.

M. l'avocat-général termine en engageant ces derniers à une juste sévérité.

S'il y a tant de crimes contre les personnes, ajoute-t-il, c'est que vrai-

ment la loi pénale est appliquée avec mollesse et que trop souvent on oublie les intérêts sacrés de la société pour l'intérêt de l'accusé.

M^e Roë, défenseur de Cognet, prend la parole.

Le défenseur s'attache d'abord à prouver que les antécédents fâcheux de son client procèdent de l'absence d'éducation morale et de bons exemples de la part de ses parents. Abordant ensuite les faits de l'accusation, il s'efforce d'écartier la circonstance de préméditation ; pour cela, il se fonde sur le défaut de preuves qui résulte de la déposition des témoins.

Cognet est d'ailleurs un homme violent, dit-il, et quelque parole injurieuse de Tamisier a excité sa colère et son exaspération. L'évanouissement qu'on lui reproche d'avoir simulé a donc très-bien pu être réel, et, s'il est réel, toute préméditation disparaît.

L'avocat discute ensuite la nature des blessures faites à Tamisier ; il s'explique sur la nature de ces blessures, et après s'être arrêté à chaque fait reproché à son client, le défenseur, dans une péroraison pleine de chaleur, s'adresse au cœur de ses juges ; il espère encore dans l'indulgence du jury.

Après de vives répliques et le résumé du président, M^e Roë prend des conclusions pour qu'on pose à MM. les jurés la question de coups et blessures volontaires sans intention de donner la mort. La cour rejette les conclusions du défenseur, et, faisant droit à celles de M. l'avocat-général, pose la question de préméditation.

Le jury, ayant rendu un verdict affirmatif sur ce chef d'accusation, la cour a condamné Cognet aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition. Statuant sur la demande des père et mère de Tamisier, elle leur a accordé six mille francs de dommages-intérêts.

Audience du 10 mars.

La cour s'est occupée à huis-clos de deux affaires dont les débats ont révélé chez les accusés la plus hideuse immoralité.

Gabriel Prély, ouvrier en soie, âgé de 41 ans, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition pour avoir commis sur sa jeune fille, à peine âgée de 13 ans, une série d'attentats à la pudeur.

Sept ans de travaux forcés et l'exposition ont été infligés au sieur Antoine Ovacher, ouvrier en soie, âgé de 32 ans, pour attentat à la pudeur commis avec violence sur une enfant au-dessous de 15 ans.

Chronique.

LYON.

La chambre de commerce de Mulhouse vient de prendre une délibération qui fait le plus grand honneur à son intelligence industrielle. Elle a consacré les fonds qui sont à sa disposition à l'envoi de trois agents commerciaux. Ces agents devront partir pour la Chine, explorer le terrain commercial, étudier les relations industrielles que l'on pourrait créer, les débouchés qu'il serait possible d'ouvrir aux produits de Mulhouse et de la France. Avant le départ des honorables commerçants chargés de cette mission, la chambre de commerce de Mulhouse a écrit aux ministères du commerce et des affaires étrangères à Paris pour leur demander tous les renseignements nécessaires à cette exploration. Croirait-on que depuis trois mois ces ministères n'ont pas répondu à une demande qui intéresse à un si haut degré la production nationale ?

— Quelques moments après le défilé des troupes de la garnison qui étaient réunies sur la place Bellecour pour assister à la dégradation d'un condamné militaire, des cris *Au voleur !* se sont fait entendre dans deux endroits à la fois : d'un côté, un industriel habile enlevait des poches d'une dame une somme de vingt-quatre francs ; de l'autre, un pareil industriel s'emparait de la bourse d'un jeune homme qui se disposait à faire une aumône au condamné. On s'est mis à la recherche de ces voleurs, et nous ne savons pas si on aura pu les découvrir.

— Nous apprenons que le voleur de la malle dérobée récemment à un citoyen de notre ville, a été reconnu pour l'auteur d'un autre vol d'une somme de 800 f., commis il y a plusieurs mois dans un café de Lyon où cet homme était en service.

DÉPARTEMENTS.

Dans la plupart des communes situées sur les rives de la Saône, on signe en ce moment des pétitions pour que le gouvernement veuille bien faire procéder à une sorte d'enquête sur les dommages dont se plaignent ces communes et qu'elles attribuent à l'accroissement multiplié des ponts que l'on jette sur cette rivière.

Voici à peu près les principales objections des communes riveraines ; elles se plaignent :

- 1^o Du nombre toujours croissant des ponts jetés sur la Saône ;
- 2^o De ce que les culées de ces ponts ne contiennent pas assez de ponts ou ponceaux pour faciliter l'écoulement des eaux ;
- 3^o De ce que les diverses contrées situées sur plusieurs points du littoral de la Saône manquent également de ponceaux suffisants, « d'où il résulte, disent les pétitionnaires, que les eaux de cette rivière nous inondent aujourd'hui bien plus fréquemment qu'autrefois, et ne nous quittent qu'après un séjour qui finit par noyer nos récoltes et endommager nos habitations. »

« Nous avons la conviction profonde, disent les pétitionnaires, que si les ponts sur la Saône eussent été moins nombreux en 1840, si les chaussées qui existent sur divers points eussent été traversées de ponceaux suffisants, nos pertes n'auraient été ni si grandes ni si cruelles. » (Journal de l'Ain.)

— Les habitants des bords de la Saône, inondés en 1840, viennent de répondre noblement aux dons qu'on leur a faits, il y a deux années, en leur faveur, les habitants de la Gironde, victimes cet hiver même d'un désastre semblable au leur. Un de MM. les vicaires de Thoissey (Ain), dont la famille habite Bordeaux, a fait une quête en faveur des inondés de cette ville. Trois cents francs seront prochainement envoyés à M. l'archevêque de Bordeaux de la part des habitants de Thoissey. (Courrier de l'Ain.)

Tribunaux.

Le procès de M^e Naughton, accusé d'homicide volontaire sur la personne de M. Drummond, s'est terminé dans l'audience du 4 mars. Après le résumé du président de la cour qui a exprimé sa conviction que l'accusé était fou à l'instant du crime, les jurés se sont retirés. Un instant après, ils sont revenus avec leur verdict.

M. Clark, greffier : Messieurs, avez-vous rendu votre verdict ?

Le président du jury : Oui.

M. Clark : Que décidez-vous ? L'accusé est-il coupable ou non coupable du crime qui lui est imputé ?

Le président du jury : Nous l'avons trouvé non coupable pour cause d'aliénation mentale.

Après cette déclaration, le président ordonne que l'accusé sera mis en surveillance jusqu'à ce que S. M. ait prononcé sur son sort.

M^e Naughton ne témoigne aucune joie de ce résultat, bien qu'il ne soit point possible de supposer, eu égard à l'état de ses facultés intellectuelles, qu'il n'ait pas eu conscience du danger qu'il avait couru avant le verdict d'acquiescement.

On l'emmène quelques minutes après.

Nouvelles Etrangères.

L'*Alecto*, paquebot anglais, parti de Malte le 3 courant, est arrivé mardi dernier à Marseille ; il a apporté les nouvelles suivantes :

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 24 février. — Mehemet-Ali, s'étant rendu du Caire à

Zaga-Zig, a parcouru quelques villages, puis est arrivé le 19 à Alexandrie où on ne l'attendait nullement. Le vice-roi compte se remettre bientôt en route, afin de s'entendre, dit-on, avec le premier ministre à qui il avait donné ordre d'aller le rejoindre au Caire. L'arrivée subite de S. A. a fait connaître l'opinion des négociants sur l'établissement de sa banque à laquelle il vient de donner le nom de *Banque d'Egypte*.

Parmi les personnes dont cette création a excité la jalousie, il faut citer le ministre qui se trouve complètement paralysé dans son influence. Cependant aucun des mécontents n'a osé encore se plaindre au vice-roi. Celui-ci, de son côté, déclare qu'il tient essentiellement à sa banque ; elle est du reste en pleine activité et a déjà encaissé deux enchères.

Le lendemain de l'arrivée de Mehemet-Ali, le consul de France est revenu du Caire dans un état très-malade. Le climat d'Egypte paraît lui être défavorable, et on pense qu'il ne tardera pas à se rembarquer ; un plus long séjour ferait craindre pour sa santé déjà compromise.

Le consul-général de Prusse, de retour au Caire, a demandé à faire sa visite officielle, laquelle a eu lieu selon les usages le 24. Ce diplomate s'est rendu au palais accompagné de deux compagnies de la garde, musique en tête, et a été reçu par S. A. qui lui a fait présent d'un sabre et d'un cheval. Au retour, le pavillon a été hissé et salué par les forts de la ville.

L'on attend par le bateau à vapeur du 24 le frère du roi de Prusse. On pense qu'il va faire un voyage dans la Haute-Egypte.

Nous sommes sans nouvelles intéressantes de Syrie. Le 12 est arrivé le bateau à vapeur *Cyclops*, venant de Beyrouth et de Jaffa, où il avait transporté l'évêque protestant de Jérusalem. Ce prélat était venu se plaindre des contrariétés qu'il éprouvait pour la construction de son église ; on lui a répondu que c'était à Constantinople qu'il devait s'adresser.

La montagne est toujours dans le même état ; des bandes de voleurs organisés la parcourent en tous sens. D'ailleurs, même anarchie dans la prétendue constitution politique. Les Grecs schismatiques et autres ont demandé qu'on les laissât choisir leur chef, comme les Druses et les Maronites.

On a vendu aujourd'hui à Alexandrie 15,000 quintaux de coton aux enchères, à 7 talaris 5/8 ; 10,000 ardebs de blé, à 35 piastres, et 1,000 quintaux de gomme, à 216 piastres. Tous ces encaissements devront être faits par la banque d'Egypte.

INDE.

Le Bundelcund est à peu près pacifié. Le gouverneur-général affirme que la pacification est entière. Quatorze mille hommes ont été placés dans cette province pour y maintenir la tranquillité. L'armée de réserve, assemblée en apparence pour recevoir les troupes revenues de l'Afghanistan, a été dissoute, et les corps qui la composaient, après avoir pris part aux fêtes données près de Ferozepore depuis la Noël jusqu'au 6 janvier, sont retournés à leurs stations respectives.

On suppose que l'affaire avec les Ameers du Scinde sera arrangée sans effusion de sang. Les Ameers n'ont aucunes forces, et avec dix mille soldats anglais sur leurs frontières, ils feront tout ce qu'on voudra. C'est le troisième traité que l'Angleterre les aura forcés d'accepter en trois ans, sans qu'il y eût le moindre prétexte de dire que les précédents eussent été violés.

Le bruit court que Nusser, khan de Kelat, a demandé l'assistance des Anglais contre son neveu Shah-Newaz, qui fut placé sur le trône après le massacre de Mehrab et de ses chefs, en novembre 1839, et chassé par le peuple six mois après. L'intérêt que l'Angleterre montra pour le nouveau chef quand il fut installé en 1841 l'oblige en quelque manière à venir à son aide.

CHINE.

Les journaux de Bombay du 3 février contiennent des nouvelles assez importantes de la Chine.

L'envoyé britannique dans ce pays a découvert que les équipages et les passagers des navires *Nerbudda* et *Ana*, formant un total de 288 personnes, avaient été assassinés par les mandarins de l'île Formose, à la suite d'ordres transmis par l'empereur d'après un récit inexact. En conséquence, l'envoyé a fait annoncer que si le châtiment le plus sévère n'était infligé aux auteurs de cet acte abominable, leurs propriétés confisquées, et le jugement notifié aux parents de leurs victimes, les hostilités seraient reprises.

Le crime avait été commis long-temps avant l'ouverture des négociations à Nankin, mais on n'en a eu connaissance que quelque temps après leur clôture. On pensait que l'empereur déferait aux demandes des Anglais.

Le 7 décembre, des rixes sérieuses ont eu lieu à Canton ; le peuple a été excité contre l'Angleterre, et la permission accordée imprudemment à des centaines de matelots de se rendre dans la ville a amené une émeute dont le résultat était la démolition et le pillage de la factorerie anglaise. Les autorités locales paraissent avoir fait tout leur possible pour prévenir et ensuite pour arrêter le tumulte, et ont consenti plus tard à payer le dommage.

Depuis cette dernière époque jusqu'au 5 janvier, date des dernières nouvelles, la tranquillité a été parfaite, et la preuve que l'on n'appréhendait aucun événement sérieux, c'est que 42 transports chargés de la presque totalité des troupes indigènes sont repartis pour l'Inde.

Sir Hugh Gough et son état-major ont aussi quitté l'expédition avec deux vaisseaux de ligne et cinq bateaux à vapeur.

VARIÉTÉS.

ÉTUDE DE L'HOMME.

DE L'AGONIE ET DE LA MORT DANS TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ, SOUS LE RAPPORT HUMANITAIRE, PHYSIOLOGIQUE ET RELIGIEUX (1) ;

Par H. Cauvergne.

(Suite et fin. — Voir le *Censeur* du 11 mars.)

Voyez quelles erreurs et quelles réprobations forcées sont, en matière de science, la suite d'une donnée religieuse exclusive. Une fois le catholicisme pur adopté comme *critérium* avec la devise *Hors de l'église point de salut*, l'on se prend d'une dévote horreur pour la doctrine consolante et religieuse du progrès indéfini, l'on fulmine et bientôt on sévirait contre tout effort, contre tout instinct de liberté, contre tout mouvement. Écoutez un peu :

L'excès de civilisation est un mal dont l'histoire nous est connue par le néant des peuples qui en furent frappés, et qui ne vivent plus que dans la mémoire du passé. Le premier symptôme de ce mal est la liberté absolue et sans frein que l'homme peut exercer dans la plupart de ses actes, sans consulter le préjudice qui en résulte pour l'intérêt de tous. Accordez à chaque soldat d'une armée le droit de marcher en bataille comme il l'entend, deux heures de liberté suffiront pour changer cette masse, s'avancant comme une unité intelligente, en tour de Babel où tout sera confusion et discorde.

L'homme, dans son orgueil immense, croit trop facilement que les pouvoirs de son intelligence sont indéfinis, et lorsque les institutions sont sans force contre cet instinct qui le pousse toujours au-delà de l'instant présent, il rencontre tôt ou tard le néant et l' inanité. L'Egypte, la Grèce et Rome furent aussi les foyers d'une inconvenable splendeur, et ces foyers se sont éteints parce que ceux qui devaient l'alimenter substituèrent à l'unité des moyens consacrés par l'expérience ceux que leur suggéra une civilisation trop ascensionnelle, qui oublie le foyer et s'épand au dehors. Un peuple infantile de liberté absolue ressemble beaucoup à ce maniaque qui arrachait tous les clous de sa cellule et qui cousait ensemble tous les morceaux d'étoffe qu'il pouvait voler ; les uns servaient à doubler la semelle de ses souliers, avec les autres il renforçait ses vêtements, et il faisait tout cela parce que, disait-il, une fois libre, il aurait bien du chemin pour fuir ceux qui le retenaient esclave. Un jour il s'évada et courut à droite et à gauche ; il ne sut que faire de sa liberté, jusqu'à ce qu'enfin, rencontrant un précipice, la mort lui parut préférable à

1) En vente à Lyon, chez M. Savy, libraire, quai des Célestins.

cet excès de liberté qu'il avait tant rêvé, et dont l'usage lui était défendu par la faiblesse de sa raison. Tout cela c'est pour dire que Dieu a réglé d'avance une perfectibilité humanitaire, en deçà et au-delà de laquelle il y a état sauvage ou folie de l'esprit.

C'est la doctrine que vous prêchez ici qui est arriérée et anti-religieuse. Le perfectionnement de l'homme, son respect, sa douceur et sa bonté pour les femmes, ses ménagements pour l'enfance et pour la vieillesse, sa reconnaissance pour les services rendus, sa probité dans tous ses rapports avec ses semblables, moins d'orgueil de la part des riches, moins de haine de la part des pauvres, plus d'indulgence et de charité entre tous, sont-ce donc là des fruits qui se soient montrés avec assez d'éclat dans une société quelconque des âges du monde pour qu'on doive craindre de les voir péricliter par excès de maturité? L'homme est si peu avancé dans son évolution morale qu'on le dirait né d'hier; il n'a fait que montrer ses forces, il faut maintenant qu'il les coordonne. Non, non, assurément, nous ne mourrons pas d'excès de civilisation; bien au contraire, nos mouvements sont si faibles et si incertains, nos points d'appui si mal assurés, que nous savons à peine nous soutenir. La famille, élément primitif de toute société durable, n'est pas constituée; le mariage n'est point encore descendu du ciel sur la terre; nous n'en avons que la simulacre et pour ainsi dire la ridicule parodie. Aussi voyez comme la tyrannie, la défiance, la désunion, le regret, la haine, la trahison, le malheur et sa triste impuissance sévissent de toutes parts à la place de la confiance et du bonheur qui devraient fortifier l'association de l'homme et de la femme. De ce côté et dans toutes les voies sociales, montrez le but qu'il faut atteindre, au lieu d'attacher vos yeux myopes sur des ruines; c'est un sol remué sous lequel sont encore enfouies les moissons à venir. Vous dites à des enfants animés de tous les désirs de la vie, mais sans guide et sans frein comme sont des enfants, vous leur dites que, glacés par l'âge, ils n'ont plus qu'à mourir! Mais regardez donc mieux et d'une vue plus sûre: ils n'ont encore qu'essayé leurs premiers pas; ils n'ont su que s'irriter et se frapper les uns les autres, au lieu de se donner fraternellement la main et de s'unir pour être plus forts. Ils se sont toujours haïs, laissez-les s'aimer; sachez attendre que de meilleurs temps soient venus. Homme que vous êtes, ne jetez pas sans pitié, sans religion, la pierre du sépulcre sur ces générations puissantes que Dieu appelle. L'homme succède à l'homme, et l'humanité ne vieillit pas. Toute société nouvelle vaut mieux que celle qui l'avait précédée. Sous ces symptômes de désordre et de destruction qui vous découragent se cachent d'inévitables et immortelles ressources, que vous ne savez point voir et qu'il ne faudrait pas nier quand même aucun œil humain n'en distinguerait les premières lueurs; inévitables, parce que les désastres présents les réclament; immortelles, parce que rien de ce qui s'échappe de la main de Dieu ne saurait dégénérer ni périr.

Voyez jusqu'où peut pousser la haine du progrès. Engagé dans la voie de l'erreur, le pied glisse sur une pente si rapide qu'il ne peut s'arrêter. Voilà un médecin éclairé qui se place au-dessous de toutes les commères qui ont déjà cessé de crier contre la vaccine.

Si le bienfait d'une mort naturelle nous est interdit, en revanche nous vivons beaucoup en très-peu d'années, et si la vie est un banquet servi par les soins de la civilisation, il faut avouer que la mort nous en chasse de bonne heure par mille issues, d'une manière impitoyable, et par des moyens inouïs et irrésistibles. Le génie de l'homme a beau fermer les issues qui nous chassent de la salle du festin, la mort en ouvre d'autres, et elles sont d'autant plus vastes et nouvelles que les efforts humains ont été plus admirables pour combler les premières. Ainsi, la vaccine a nié un moment la petite-vérole, mais elle se fait jour de nouveau dans le monde, et si l'on raisonne de bonne foi, on peut demander si la nature après tout est encore la meilleure des mères, s'il ne vaut pas mieux, pour la santé de l'homme et la perpétuation vigoureuse de son espèce, subir les chances du mal intentionnel que nous avons conjuré, que de fomentier à dessein, par cette victoire décevante, mille et une détériorations qui, sous des noms divers de maladies, nous moissonnent en masse ou en détail. Cette question est grave et susceptible d'éveiller des controverses orgueilleuses et savantes. Quoi qu'elles fassent, elles ne l'éclairciront point; sa solution appartient en entier à l'avenir. Sans rien préjuger sur une question aussi ardue, nous proclamons sans arrière-pensée que, lorsque l'humanité sera descendue du pôle infranchissable de l'industrie et du progrès, elle s'occupera des moyens d'améliorer les hommes au physique et au moral, et alors elle posera la question de savoir si la vaccine a été réellement un bienfait durable et incontesté. Nous craignons qu'elle ne se prononce pour la négative, et qu'elle ne l'accuse d'avoir étendu les causes de mort par un défaut de résistance aux maladies, d'avoir modifié en mal les constitutions et les tempéraments, d'avoir rétréci et borné, de concert avec les intarissables émotions de la science et du génie, le champ jadis plus étendu et moins semé de fleurs luxuriantes de la vie humaine.

Nous ne nous arrêterons pas à l'obscurité, aux incorrections ou aux bizarres prétentions de langage qui surchargent ces quelques lignes: au banquet de la vie servi par les soins de la civilisation, aux issues qui chassent l'homme de la salle du festin, au mal intentionnel de la petite-vérole, au concert de l'humanité avec les intarissables émotions de la science et du génie pour rétrécir le champ jadis plus étendu et moins semé de fleurs luxuriantes de la vie humaine.

L'auteur de *l'Agonie et de la Mort* a dans son style une sorte d'exubérance à laquelle viennent se mêler une foule d'outrages à la grammaire et d'expressions trop peu sévères pour être scientifiques, trop peu châtiées pour ne pas nuire au mérite littéraire de son livre. Ici, c'est « une sirène qui siffle si bien qu'un adolescent en soutane en tombe fasciné. » Ailleurs, « la mort du juste est un baiser de Dieu »; « un joueur, industriel hasardeux souvent à mœurs élastiques, coué, suivant le besoin, un lapin de peau de renard aux chances douteuses de sa fausse étoile. » Plus loin, c'est « Dieu qui ne vient plus qu'en serre-file après l'homme en écharpe » (depuis sans doute que la civilisation a versé ses poisons sur nous); ou « un mari qui se plaint avec trop de tendresse et auquel sa moitié qui tourne en folie répond par des rudes »; ou bien encore « un artiste qui, comme les ambitieux, se trompe sur le choix qu'il fait de son califourchon. »

Il faudrait citer le livre presque entier, si l'on se mettait sérieusement à en châtier la correction et le dictionnaire: ce n'est pas la tâche que nous nous sommes imposée. Pourrions-nous d'ailleurs nous décider à transcrire plusieurs phrases comme celles-ci: « Râler son agonie »; « quand on ne possède au monde que sa peau »; ou bien: « Ils crachèrent sur ses restes d'abominables paroles »? Nous ne voulons nous occuper de cette production que sous son point de vue le plus sérieux.

Le livre de M. Lauvergne contient trop de faits merveilleux pour qu'ils puissent avoir cours dans une œuvre de science. Assurément nous ne dirons pas, comme on l'a dit et écrit, que la science doit être athée, car rien, selon nous, n'élève plus haut l'esprit que la méditation et le savoir, rien n'inspire plus de respect pour l'unité des lois qui régissent le monde, rien n'honore plus l'homme sur la terre et ne le rapproche davantage du ciel; mais il ne faut pas que la petite dévotion tue la grande.

L'auteur que nous examinons est plus crédule que son temps et que les catholiques les plus orthodoxes. Il croit à la prescience de l'avenir, il croit aux visions, il croit à la résurrection des

morts. D'autres que nous se chargeront d'expliquer ce singulier mélange de ce qu'il y a de plus insaisissable dans les rêveries humaines avec les prétentions du plus épais matérialisme. Nul n'est épris autant que M. Lauvergne des charmes et de la souveraineté de la phrénologie. Ici, il nous parle d'une religieuse aux nobles protubérances. Dans un autre passage: « Nous avons observé, dit-il, l'agonie des enfants nés avec l'organe de l'amour divin dérouter nos idées philosophiques par la sérénité de leurs conceptions à l'heure de la mort. Un, entre autres, parlait de sa fin comme une pensée révélée: « Que je suis heureux en ce moment! je vois ma mère dans le ciel, qui me tend les bras pour me recevoir. » — Un jeune musicien avait annoncé qu'il mourrait un samedi soir afin de voir du haut des cieux le lever du soleil par un beau jour de dimanche. Le samedi, à neuf heures du matin, après avoir embrassé le confesseur qui venait de l'administrer, il fit tirer ses rideaux et pria sa garde de ne point le tourmenter en le forçant de boire et surtout d'avalier de vilaines drogues qui l'empêchaient de s'endormir quelques jours plus tôt. A trois heures du soir, notre malade commença à psalmodier quelques airs que nous savions appartenir à Hændel, et en particulier la cantate de *la Chute des Anges*. Vers cinq heures, sa voix, naguère frêle et tremblante, prit un timbre sévère et majestueux. C'est alors que, comme inspiré par son bon ange gardien, il composa, c'est le mot, un *Stabat Mater* où respirait la grande et sublime tristesse de la mère du Christ. J'ai entendu depuis ce moment des hymnes remarquables nommés par leurs auteurs des *Stabat*, mais j'avoue que nulle de ces compositions n'a vibré dans mon âme comme celle de mon inspiré du ciel étendu sur son lit de mort. »

Ce qui suit est beaucoup plus curieux encore:

Les missionnaires voyageurs ont un cerveau organisé *ad hoc*, cerveau complet et spécial s'il en fut jamais pour leur genre de vie. L'instinct des voyages, la religiosité unie à la merveilleuse, la persévérance, la fermeté, souvent la combativité, la destructivité se pondèrent et s'équilibrent à la surface de leurs beaux crânes. Chez presque tous ceux que nous avons interrogés sur la cause de leur détermination à courir les aventures d'un pieux voyage, nous avons trouvé un organe métaphysique prépondérant. La vocation au prosélytisme religieux s'associe toujours avec l'organe des migrations et celui de l'amour divin. Nous avons assisté à l'embarquement d'une mission étrangère, et nous avons admiré l'abnégation de ces intrépides pèlerins; nul en partant n'a tourné son regard vers la patrie qui fuyait sous l'horizon. J'ai demandé à dix missionnaires expatriés, et à diverses époques, quelle était à leurs yeux la plus souhaitable mort. Tous ont été d'accord que c'était celle qui les frapperait au milieu des saintes pratiques de leur ministère, mais ils variaient en ceci: trois nous ont avoué qu'ils voudraient mourir en chaire en terminant une instruction pastorale; quatre auraient préféré recevoir l'ordre d'en haut de quitter la terre après avoir conféré des milliers de baptêmes; les trois autres enfin optaient pour un martyre en règle (1), pourvu qu'il servît à l'œuvre de la propagation. Ce qu'il y a de particulier, c'est que depuis 1825 ces missionnaires sont partis de France et sont morts selon le vœu qu'ils avaient formulé. »

M. Lauvergne n'est pas moins ami du merveilleux quand il parle des hommes de guerre. « Le pressentiment de leur fin les saisit quelquefois la veille d'une bataille où ils tombent frappés d'un coup mortel, au grand étonnement de ceux auxquels ils ont confié la fatalité de leur destin. La voix intérieure qui nous entretient du néant n'est nulle part plus intelligible que dans la pensée d'un héros qui tourne sans cesse dans la trilogie de mort, victoire ou désastre. » Bessières, Lannes, Desaix, Lasalle, Duroc ont eu le pressentiment de leur mort.

Nous n'avons à cela qu'un mot à répondre. Il y a des jours où tout homme, et même le plus brave, est bien ou mal disposé. A quel militaire n'est-il pas arrivé une fois au moins de croire qu'il serait tué? Beaucoup ont été heureusement trompés. On ne compte, comme c'est l'usage en fait de merveilleux, que les pressentiments confirmés, on ne dit rien des autres: l'homme est ami de tout ce qu'il étonne. Mais est-ce dans des livres de science qu'on devrait trouver aujourd'hui de pareilles faiblesses? En voici qui les dépassent.

L'auteur dont nous analysons l'ouvrage croit aux révélations, à heure précise, des faits qui s'accroissent à grande distance. Il cite un marin qui vit son ami coupé en deux par un boulet de canon dans des parages éloignés de ceux qu'il occupait. Son pressentiment le suivit quelques jours comme une ombre. Arrivé plus tard sur le lieu du combat, il apprit que sa vision s'était accomplie comme il l'avait racontée. Mais à quoi notre infatigable collecteur de prodiges ne croit-il pas?

A l'heure présente, il existe dans un village du département du Var une femme possédée de l'amour divin. Elle porte au plus haut degré l'organe de l'amour pur au sommet de la tête; elle est simple, bonne, charitable, pieuse sans ostentation, d'un commerce vraiment agréable. Cette femme professe depuis sa plus tendre enfance une foi ardente en Jésus-Christ, et la passion fut toujours pour elle sa pensée fixe, le but de ses aspirations, son phantasme de l'ancienne Grèce. Donc sa vie est toute métaphysique; elle médite ou elle prie, et dans ses moments d'extase elle a peut-être confié à quelqu'un ses pensées ou ses visions. Toutefois, nul encore n'en a parlé. Mais ce qu'elle ne peut dérober à personne, ce que tous les yeux peuvent voir et les plus vastes intelligences approfondir, le voici: au plus fort de sa prière, soit dans une église, soit au lit d'un agonisant, son front et tout le reste de sa tête se ceignent d'une couronne qu'on dirait ouverte par un tatouage régulier, d'où s'écoule un sang pur; la paume des mains et le dos des pieds s'ouvrent spontanément à l'empreinte des clous du supplice; la région du cœur offre le stigmatisme saignant d'un coup de lance; enfin une vraie croix de sang se dessine au milieu de sa poitrine. Des linges de coton appliqués sur chacune de ces parties saignantes en absorbent le trait rouge avec une touche qu'on croirait artistique. Ce qu'il y a encore de plus phénoménal dans ce spectacle, c'est son apparition subite le jour du vendredi-saint, à trois heures et quelques minutes... C'est inouï, mais c'est vrai; c'est à la connaissance des savants et des pauvres d'esprit de toute la contrée.

Il faut que nos lecteurs poursuivent jusqu'au bout le voyage fantastique que nous leur avons fait commencer:

Un jour j'assistai aux derniers moments d'un archevêque. Il était assis, le dos appuyé sur un coussin de moire, le visage tourné du côté d'un magnifique autel paré des ornements pontificaux. Plus de cinq cents ecclésiastiques ou chrétiens priaient à deux genoux; un nombre infini de cierges brûlaient de toutes parts. L'archevêque écoutait, les mains jointes, et avec un air de majesté, des prières qu'on n'adresse à Dieu que pour les têtes touchées de l'oint du Seigneur; il recevait cette marque de grandeur et de puissance comme si elle n'était point la dernière et en homme accoutumé à régner. Il mourut dans la paix du Seigneur. Le corps du vénérable prélat fut porté à son dernier asile dans toute la pompe de son costume et à visage découvert. Arrivé au lieu du repos, on dépouilla le corps de la chape, on lui laissa la robe de lin, les souliers de soie, l'étole et la mitre; ensuite on couvrit son visage d'une gaze légère, et on le fit doucement glisser dans son cercueil jusqu'à ce que son cadavre fût posé d'une manière convenable. Il se passa à cette occasion un événement qui, quoique simple en apparence, ne laissa pas que de nous occuper. Soit que la mesure de la caisse en acajou eût été mal prise, soit que le pontife, une fois mort, eût voulu traverser la tombe dans toute la majesté de sa taille, il se trouva que la tête ne pouvait plus s'y loger comme il sied à un héros. On fut obligé de la courber sur sa poitrine, et comme un premier effort avait été infructueux, le pontife la redressa avec fierté; il ouvrit les yeux et sembla en appeler à la terre de cette insulte à son front couronné.

(1) Propres expressions de l'auteur.

Nous craignons d'avoir fatigué la patience de nos lecteurs: on éprouve à la vue de ces divers passages un malaise qu'on a peine à calmer au fond de son cœur. Est-ce donc servir la religion que de la travestir ainsi? Des missionnaires pleins de charité chrétienne, sur le crâne desquels vous lisez le penchant au combat et au meurtre (1), n'est-ce pas là une insulte grossière et pleine d'impitié? Des événements vus à de grandes distances, des sucurs de sang, des chairs qui s'ouvrent au milieu de la santé la plus prospère, des morts qui se relèvent de leur tombeau... ce sont des miracles sur lesquels le monde entier aurait les yeux et qui le remueraient jusque dans ses fondements, à cette époque de publicité où rien ne peut rester dans l'ombre. Le doute des faits actuels n'est plus possible; ils sont à l'instant réputés vrais, ou faux: il n'y a point de milieu.

On devrait plus mûrement réfléchir, s'exercer à mieux voir et s'observer avec plus de scrupule, avant d'entrer dans un domaine si saint. Tromper ceux qu'on dit instruire, envelopper de ténèbres les esprits auxquels on prétend offrir la lumière, c'est une sorte d'empoisonnement: voilà pour la science. Verser à flots le fiel de la superstition dans le vase où l'homme doit puiser ses consolations les plus douces et les plus pures, c'est un sacrilège: voilà pour le côté religieux de votre livre. La religion, au reste, celle qui est bonne et secourable comme son principe et sa fin, celle qui relie vraiment entre eux tous les cœurs honnêtes et qui fond comme en une seule âme toutes les âmes humaines, est autant à l'abri de ses imprudents amis que de ses détracteurs les plus perfides. Elle est de trop céleste origine pour qu'aucun contact puisse lui nuire. Ce qui est immortel et inaltérable de sa nature ne saurait courir aucun péril.

Il résulte de tout ce qui précède que l'ouvrage que nous avons examiné n'est pas un bon livre; qu'il n'est point scientifique parce qu'il n'est ni vrai ni précis; qu'il n'est point philosophique parce qu'il est plein d'intolérance et de partialité, parce qu'il est l'expression d'une malheureuse alliance de la métaphysique la plus abstraite avec le matérialisme le plus concret; qu'enfin il est trop déclamatoire, trop hérissé d'incorrections et même de fautes de langue pour avoir quelque valeur littéraire. Et pourtant plusieurs pages font regretter que leur auteur n'ait pas écrit les autres avec le même respect pour la grammaire et pour le public. On pourrait exprimer ses pensées avec élévation et avec décence quand on a tracé les lignes qui suivent:

Les voies ouvertes pour sortir de la vie sont innombrables et variées. La mort, suivant les opinions traditionnelles des peuples, est un mot d'une valeur complexe: il peut exprimer une idée grave et sublime, mystérieuse et triste, ou absolument indifférente. La religion, les mœurs, l'éducation, les circonstances et les maladies modifient et dénaturent l'idée qu'on se fait de la mort. Quelque diverse que soit cette idée, elle se réduit à deux croyances: à l'immortalité de l'âme et au néant absolu.

En thèse générale, mourir, ce n'est pas finir, c'est changer. La vie, pour tout ce qui s'y meut, est un océan éternel et sans port; les êtres qui le parcourent n'y jettent point l'ancre; ils recommencent sans fin. L'esprit survit seul à la forme, et quand celle-ci s'est brisée contre les résistances du temps, il poursuit son cours infini. Ce qu'il devient après le silence du cadavre, qui oserait le dire?... Tout finit et recommence, voilà la grande leçon de la vie.

Dans ce mystérieux et sublime sujet de *la vie et de la mort*, notre devoir de critique nous a semblé plus pénible et plus lourd qu'il ne l'avait jamais été. Nous ne pouvons laisser aller sans chagrin le jugement sévère que notre conscience nous arrache, et nous avons dix fois suspendu notre œuvre avant de l'accomplir. Il y a dans cette production nouvelle beaucoup d'étude, beaucoup de travail et un nombre considérable de faits qui ont presque tous au moins un intérêt de curiosité. C'est un genre de mérite qu'on ne saurait refuser à cet écrit. Nous en fournissons la preuve par l'étendue que nous avons dû donner à cet article sans avoir épuisé ce que nous avions à giter et à dire. Nous regrettons notamment de n'avoir point reproduit une partie du passage consacré aux marins, d'un autre sur les bienfaits du chant qu'on ignore complètement au genre (2), et nous voulons dire un mot du chapitre relatif aux avarés et aux usuriers. Nous nous associons de grand cœur au ridicule et au mépris que M. Lauvergne inflige à cette hideuse classe de pervers. Un homme reçoit en cadeau une pièce de nankin et réfléchit un an à l'usage qu'il en fera. Alors il se rend chez un tailleur à échoppe, et, lui étalant avec gravité son morceau d'étoffe, il lui demande s'il ne pourrait en tirer un pantalon et deux gilets; sur une réponse négative, il rentre chez lui avec son trésor. L'an d'après, il revient à la charge, mais cette fois il n'exige plus qu'une culotte, un gilet pour lui et un autre pour un tout jeune enfant. Nouveau refus de la part de l'ouvrier. Ce manège dura quatre ans, et la mort seule put y mettre fin. On trouva dans le secrétaire du défunt pour cent mille francs de valeurs.

Un avaré étonna tous ceux qui le connaissaient en briguant, avec une grande apparence de désintéressement, la charge de *père des prisons*, et il l'obtint. Chacun criait au miracle, quand des plaintes arrivèrent à l'administration sur la mauvaise qualité de la soupe des prisonniers. On sut bientôt la supercherie du patron qui avait soin, avant de livrer la marmite, d'en retirer autant de consommés qu'il en fallait pour toute sa maison.

Un troisième meurt; on trouve toutes ses armoires vides, mais on s'aperçoit que le cadavre git sur un plan résistant, que sa tête repose sur un sommier bien dur. On décode toutes les pièces de sa literie, et bientôt le parquet d'une chétive chambre est inondé d'or, d'argent, de bijoux et de nombreuses pièces de toile.

Un veuf tombe frappé d'apoplexie en songeant que, faute d'un testament en sa faveur, il doit rendre aux héritiers de sa femme la grosse dot qu'elle lui avait apportée et la moitié de sa propre fortune.

Un autre voulut à ses derniers moments changer sa chemise de toile neuve contre la plus vicille de celles qu'il possédait, afin, dit-il, de ne point porter après sa mort ce qui lui avait coûté tant de peine à acquérir pendant sa vie.

On n'en finirait pas si l'on voulait peindre chacun des sombres reflets de cette passion chagrine. Rien de plus impitoyable, rien de plus cruel que ceux qui haïssent le pauvre sans aimer le riche. Il est tels d'entre eux dont l'énorme revenu se double en peu d'années par l'usure; qui tiennent état de la valeur de toutes les propriétés, des besoins et des charges dont elles sont grevées; qui, constamment nantis de fortes sommes, sont en mesure de jeter leur vaste filet sur toutes les proies, et ne prêtent aux emprunteurs gros et petits qu'en leur ôtant la faculté de rendre le capital du vivant du prêteur. Les plus malfaisants de tous sont les avarés égoïstes et vaniteux qui attirent tous à eux et ne laissent rien aux autres. Maîtres des plus puissantes ressources, ils ne savent

(1) La combativité et la destructivité, comme vous le dites selon le vocabulaire des phrénologistes.

(2) On ne chante presque point au bain. Ceci est remarquable. Le chant adoucit le caractère de l'homme, le dispose à la bienveillance; les pervers chantent rarement, et l'on ne compte que fort peu ou point de criminels parmi les hommes qui ont cultivé l'art de la musique.

répandre que la ruine, la misère, le désespoir, et torturer tout ce qu'ils entourent. L'avare n'a pas de famille, et quand il a des proches, il les tourmente, les met au supplice, les fait mourir prématurément. Devient-il malade, il exige que personne chez lui ne ferme l'œil, que sa malheureuse femme ou sa fille, fussent-elles frères et sœurs, passent à son chevet cinquante nuits sans sommeil; ils les y tiendra cloués jusqu'à ce qu'elles meurent.

L'usurier agonisant, dit M. Lauvergne, est presque seul au milieu de ses trésors. Les visites l'inquiètent et le révoltent. La vue même de ses héritiers naturels l'importune, et si une larme baigne sa paupière, elle tombe sur le coffre-fort dont il faut qu'il se sépare... N'attendez rien d'humain de la part d'un usurier; il demeure impassible devant toutes les infortunes: les grandes catastrophes le trouvent de fer et d'airain. Pendant le règne désastreux du choléra, on ne sait pas un acte de générosité qui honore cette espèce vivante. Chose singulière, ils résistent mieux que les autres à la maladie et aux affections morales... Je crois à la conscience et au remords d'un meurtrier dont la main une seule fois fut plus prompte que la réflexion; mais un méchant qui a toujours raisonné ses méfaits ne

cesse pas d'être lui-même sur les bords de la tombe: il prête encore au confesseur sa parole sur le taux usuraire d'une vie éternellement remplie de délices.

Nous n'avons pu résister au sentiment du devoir qui nous a forcés à cette dernière citation, et nous eussions voulu en faire encore d'autres plus ou moins attachantes. Malheureusement les réflexions consacrées aux récits qui constituent le fond de ce livre sont trop souvent contradictoires. Pourquoi une donnée moins étroite n'a-t-elle pas présidé au classement des observations qui y abondent? Pourquoi la main qui les a recueillies n'a-t-elle su les soumettre qu'à un ordre tout-à-fait artificiel et sans racines? Il suffit, pour le reconnaître, d'ouvrir Plutarque et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et d'y voir les cruels combats, la violence et le tumulte des derniers moments de Caton d'Utique, qui venait d'assurer si tranquillement et avec une si noble sollicitude le sort des débris de son armée, et cette agonie terrible qui tortura Napoléon pendant plus de cinq jours, quoiqu'il s'endormit dans le sein

de sa gloire et en prononçant ces religieuses paroles: « N'est pas athée qui veut. »

ULYSSE TRELAT,

Médecin adjoint de l'hospice de la Salpêtrière.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de M. Chaboud, commis chez M. Rérulle, négociant, place Saint-Nizier, n° 2, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain dimanche, à huit heures et demie du matin. Le convoi partira du domicile du défunt, petite rue Longue, n° 8, pour se rendre à l'église Saint-Nizier.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE SCIENTIFIQUE, MERVEILLEUX, COMIQUE, SURNATUREL ET RÉCRÉATIF.
Microscope à gaz oxy-hydrogène, grossissant trois millions de fois; polyorama; tours gymnastiques et d'équilibre; singes et chiens comédiens. — Tous les soirs à sept heures.

AVIS

Par jugement du premier février mil huit cent quarante-trois,

Le tribunal correctionnel de Lyon, statuant sur la plainte portée par les sieurs JEAN-CLAUDE JANIN et JEAN FALSAN, négociants, demeurant à Lyon, place de la Comédie, n. 16, contre le sieur JOSEPH GUYET, dessinateur, demeurant à Lyon, rue Perrache, n. 7,

A déclaré ce dernier coupable d'avoir contrefait un métier propre à tisser et couper à la fois deux pièces de velours uni, pour lequel le sieur JEAN-CLAUDE JANIN a obtenu un brevet d'invention le treize mai mil huit cent trente-huit;

Et, pour réparation, le condamne à la confiscation du métier contrefait en faveur des sieurs JANIN et FALSAN;

A l'insertion par extrait dudit jugement, et à deux reprises différentes, dans trois journaux de Lyon;

A l'amende et à tous les dépens à titres de dommages-intérêts. (607)

Pour extrait conforme délivré conformément au jugement: Signé LADREY, commis-greffier.

Etude de Me Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le lundi treize du courant, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Bernardines, à Lyon, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en garde-robe, commode, table, chaises, etc. (1929)

Même étude.

Le même jour et à la même heure, il sera procédé à la Guillotière, sur la place des Pères, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, table, bureau, glace, chandeliers, établis de menuisier, meuble, rabots, plateaux, etc. (1930)

Même étude.

Le mercredi quinze de ce mois, il sera procédé, à Lyon, sur la place Neuve-des-Carmes, à dix heures du matin, à la vente aux enchères et au comptant d'effets saisis, consistant en banques, poêle, cravates de soie façonnées, bureau, fauteuils, etc. (1931)

Même étude.

Le lendemain seize, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en glaces, cadres pour glaces, tables acajou, ébène et palissandre, commodes, secrétaire, etc. (1932)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A VENDRE.

à 4 1/2 pour 0/0,

BELLE PROPRIÉTÉ

Composée de quatre corps de bâtiments d'exploitation, quarante hectares de terres fromentières labourables, seize hectares de prés arrosés à second foin, dix hectares d'étang pouvant faire un très-bon pré, seize hectares de bois-taillis essence châtaignier, et trois hectares de vignes hautains, en tout quatre-vingt-cinq hectares quinze ares, tout en première qualité du pays, et d'un tènement situé sur la commune de Clémentiat, hameau et joli vallon des Pichoux, à huit kilomètres des petites villes de Thoissey, Pont-de-Veyle et de la Saône, canton de Châtillon, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain.

S'adresser audit M^e Morand, notaire, ou à M. Ravet-Rolland, à Bourg. (5102)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

A vendre ou à louer

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

VASTES BATIMENTS

DISPOSÉS

POUR UNE BRASSERIE DE BIÈRE,

Situés à Cuire, en face du pont de l'Île-Barbe, aux portes de Lyon,

avec un matériel superbe, et presque tout renouvelé.

L'acquéreur ou le locataire pourra aisément se rattacher une excellente clientèle, récemment dispersée, et qu'il ne paiera pas. On entrera en jouissance de suite.

Pour visiter la brasserie, s'adresser, sur les lieux, à M. Marcon, inspecteur des omnibus, et pour traiter sur le prix et les conditions, audit M^e Laval, notaire. (4904)

MÊME ÉTUDE. A vendre.

UNE MAISON

Du produit de 2,500 fr., située près de la Martinière.

UNE AUTRE MAISON

Du produit de 2,700 fr., dans le quartier de Saint-Bonaventure.

S'adresser audit M^e Laval. (4902)

A vendre de suite, pour cause de santé,

ÉTABLISSEMENT DE BAINS.

S'y adresser, quai Saint-Antoine, 31. (5992)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A VENDRE

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ.

UNE MAISON DE CAMPAGNE,

Située en la commune de Villeurbanne, près de l'ancienne église,

AVEC JARDIN ET TERRES,

De la contenance totale d'un hectare soixante-dix ares. S'adresser audit M^e Régipas. (4289)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A PLACER.

Dans la ville ou l'arrondissement de Lyon, au taux de 4 1/2 p. 0/0 l'an,

CAPITAUX DE 30,000 FR. ET AU-DESSUS.

S'adresser audit M^e Olivier, notaire, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente de nombreux immeubles urbains ou ruraux. (5170)

A vendre.

UNE VOITURE DE VOYAGE sur ressorts en très-bon état, avec grand magasin et vache pour marchandises; le tout bien fermé.

S'adresser rue Palais-Grillet, 6, au 2^e. (578)

A céder pour cause de maladie,

A UN PRIX MODÉRÉ.

UN FONDS DE CAFÉ ayant une bonne clientèle, dans un beau quartier, pouvant servir au besoin pour un restaurant.

S'adresser chez M. Rozier, épicer, place Croix-Paquet. (6006)

A vendre de suite pour cause de départ.

UN FONDS DE CAFÉ situé à Neuville-sur-Saône, dit CAFÉ DE LA TERRASSE, bien achalandé et fraîchement décoré. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser audit café. (507)

A vendre.

UN CHEVAL A DEUX FINS ET CABRIOLET DE VOYAGE.

S'adresser, pour les voir, chez M. Pin, rue de Pavie, et pour le prix, chez M. Santallier, rue Mercière, 42. (507)

A vendre.

LE CAFÉ D'APOLLON, situé place de la Comédie, près le Grand-Théâtre. S'y adresser. (599)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, ayant onze chambres garnies. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser en face du pont de la Gare, au chef de l'établissement, maison Ardin, n. 24. (5999)

A louer de suite ou à la Saint-Jean 1843.

VASTE LOCAL

De quarante mètres de longueur, carré, plafonné, très-clair, propre à tout atelier ou fabrique, à la Guillotière, rue de la Croix, n. 21. Ledit local est à l'abri des inondations les plus grandes. S'y adresser. (546)

A louer de suite.

GRAND MAGASIN situé sur une des plus belles places de Lyon, ayant huit mètres de largeur sur treize de profondeur; il convient à un grand commerce en gros ou pour un café bourgeois.

S'adresser à M. Desfranchis, rue de la Sphère, n. 5. (5780)

Chez PONT et C^e,

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache,

Grand assortiment de FOURNEAUX DE CUISINE PORTATIFS, POÊLES et CALORIFÈRES des plus économiques et dont ils garantissent le succès.

Cette maison s'occupe toujours aussi d'APPAREILS POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ. (550)

GUÉRISON PROMPTE ET COMPLÈTE. TRAITEMENT COMMUNE, SANS MERCURE.

TISANE

ANTI-SYPHILITIQUE SÈCHE,

Supérieure à tous les remèdes pour guérir les maladies secrètes, de la peau et du sang. Elle convient essentiellement aux personnes qui veulent se traiter en secret ou en voyage.

Seul dépôt: CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, n. 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. (6756)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, ONGNONS et GÊLES-DE-PERONIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACONS, rue Saint-Jean, n. 30, et chez MM. les pharmaciens Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. 7712)

Rhumes.

LA PATE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACONS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCIEUX-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), RUTZIER, Grande-Rue, n. 4. (6331)

AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie générale des Mines de Rive-de-Gier sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le 14 mars courant, dans les bureaux de la Compagnie, à Lyon, port Saint-Clair, n. 26 à l'heure le midi.

Les propriétaires de vingt-cinq actions au moins ont seuls droit d'assister aux assemblées.

Toutefois les porteurs d'un moins grand nombre d'actions peuvent se réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions. (6005)

DÉPÔT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 6; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et dans toutes les principales pharmacies.

(Privilège exclusif) Prix de la Boîte 4 fr. (Prorogation des Brevets)

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

GUÉRISON SUR ET PROMPTE DES ÉCOULEMENTS RÉCENTS OU CHRONIQUES, FLEURS BLANCHES, ETC., 20, rue Sainte-Anne, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, Par MM. Andral, Cullerier, Bégin, Blandin, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Rattier, Rayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons donc point sur ce sujet, et désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, 1^o QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE; 2^o qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES POTIONS QUI, DEPUIS CHOPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PATE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÉSIE, LES DIVERS OPIATS, etc., etc. »

« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BOLS et PILULES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. » (Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, tome XV, pages 288 et suivantes.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 19 c. p. 0/0 à 54 ans; de 9 fr. 28 c. à 59 ans; de 10 fr. 16 c. à 65 ans; de 11 fr. 20 c. à 67 ans; de 12 fr. à 70 ans; de 13 fr. 51 c. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

PHARMACIE

A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienna, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7470)

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

Place des Terreaux, à l'angle des rues Clermont et Lafont.

Prix fixe à partir du 1^{er} mars.

MM. CHAINE frères et C^e ont l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1^{er} mars toutes les marchandises seront vendues à PRIX FIXE et marquées en chiffres connus. (6002)

1 F. 20 C. ENGELURES, LE FLACON.

MIXTURE pour les guérir et s'en préserver, pharmacie LARQUE, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (8202)

DÉCOUVERTE.

UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER,

ayant fait une étude spéciale et approfondie

DES MALADIES DE JEUNESSE,

Possède un moyen sûr de se préserver des écoulements blennorrhagiques.

Il guérit en peu de jours et sans rechute les écoulements les plus anciens.

Rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 3^e, de dix à trois heures. (6894)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, préparé par QUET, pharmacien, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang.

Se vend à Lyon, à la pharmacie rue de l'Arbre-Sec, n. 51. — Dépôts: à Chalon, chez M. BURET, rue au Change, 25; à Villefranche, chez M. RICHAUD, rue Royale, 148; à Roanne, chez M. LABON, pharmacien. (6494)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue de la Poulallerie, 19.